

Plou NEOUR - Méves

- enquête an 12

- chapelle 1813

- état de lieux

Etat des Biens et Revenus des fabriques des Paroisses.

Poussieux-Ménier

Nom. des Paroisses.	Bien. Ruraux.	Mai- son.	Valeur Capitale.	Produit annuel.	Rentes Restituées	Rentes par legs et Donation.	Rente. de fondation.	Charges.	Revenu net.	Observations.
			85 ^f . ^c	5 ^f 25 ^c			Portion de Champs.	1 ^f 10 ^c	4 ^f 15 ^c	il ne reste à la fabrique que les trois fondations mention- nées dans cet Etat; dont l'une est insuffisante et les deux autres suffisent à peine. il est aussi vendu certaines fondations chargées de Nocturnes et de Messes, que les acquéreurs ne font pas desservir. <u>Le Roux desservant.</u>
	Portion de pré.		15.	1.				20.	80.	
			60.	4. 10.			Portion de pré.	1.	3. 10.	
	Champs.		160.	9.		Champs.		1. 80.	7. 20.	
			80.	4. 55.				90.	3. 65.	
			50.	3.		Censive.		60.	2. 40.	
			50.	3.			Censive.	60.	2. 40.	
	Champ et pré.		60.	4.				80.	3. 20.	
	Portion de champs et de montagne.		50.	3.		Censive.		60.	2. 40.	
	Champs.		58.	3. 75.				75.	3.	
			200.	13.				2. 65.	10. 35.	
			160.	9.		Champs.		4. 40.	4. 60.	
			160.	9.		pré.		1. 75.	7. 25.	
			170.	10.		Champs.		2.	8.	
			80.	5.		Censive.		1.	4.	
	Total.		1438 ^f . ^c	86 ^f 65 ^c				20 ^f 15 ^c	66 ^f 50 ^c	

Reponses aux questions de Messieurs les grand-sicaires de
Guimper.

1^o Styres est notre patron.

2^o il y a dans la Commune trois mil cinq cent ames, et de
Communians ~~200~~ deux mille quatre cent.

3^o il faut absolument trois pretres, dont un est necessaire
Logueguiner oratoire decent, et tres' ecarte' de la Succursale
comme vous verrez par le huitieme article certifiè par le Maire.
4^o Ceux designés jusqu'ici par M^r l'evêque sont Berthou
desservant et Creon pretre.

5^o il m'est inutile de vous dire quels sont les pretres que je
desire pour mes sicaires; vous aurez la bonte' de nous donner
un bon pour l'oratoire de Logueguiner.

6^o Le desservant s'appelle Jean Etienne Berthou né à
penhotuan en la commune de Guimithiau en 1754, le 25
février, et fait pretre en 79. Je n'ai sur ma Commune qu'un
seul pretre qui s'appelle Michel Marie Creon né sur
Cizun le 5 juillet 1764, et promu au Sacerdoce en 1791.

7^o outre l'église Succursale, nous avons dans la Commune
deux oratoires disponibles, savoir Logueguiner dont il est
parlé dans le huitieme article, et St Divy; nous avons

de plus dense chapelles ~~de chapelles~~ ^{domestiques} indisponibles, savoir
le Belec et le Colloquet.

Nous n'avons pas de prédicateurs. je n'ai pas de termes
assez forts pour vous depeindre l'état déplorable de
notre église, raison pour laquelle nous ne trouvons
personne pour prêcher; nous n'avons de bon que
le cancel; tout le reste est déconsert, et le peuple
est en danger. cependant nous tâcherons M^r Crenn
et moi d'instruire le peuple quand le temps lui
permettra de nous écouter. dans un tems de tempête
nous ne pouvons y dire la messe que très difficilement.
un jour en commençant ma messe, j'eus mon calice
et missel abbatu par terre.

je finis, Messieurs, par vous prier de me croire
avec un profond respect, le plus humble de vos
Sujets. Berthou desservant de plaine pour Mehez.



Monsieur,

il n'y a dans ~~Cette~~ Succursale que la
Chapelle de Loc-Eguinec, nécessaire au
Culte, et appartenant à la commune.
Le vicaire n'a que la quête pour
Traitement.

je vous prie, Monsieur, d'agréer
l'assurance de mes Sentimens Respectueux

à plouneour-ménez
le 31 mars 1813.

Le vicaire desservant de
plouneour-ménez.